

Actualités en droit patrimonial de la famille

#indivision

#libéralités

#Pacte Civil de Solidarité (PACS)

#régimes matrimoniaux

#successions

Référence : FAM-17765-022.271

Durée : 1 jour

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à info@coform.fr, nous étudierons ensemble vos besoins.

Description

Le droit patrimonial de la famille est un droit en perpétuelle évolution nécessitant une veille constante. Notre formation est donc l'occasion d'aborder les actualités juridiques (jurisprudence, réforme législative, réponse ministérielle, doctrine fiscale...) en régimes matrimoniaux et patrimoniaux, successions et libéralités de l'année écoulée, tout en les mettant en perspective avec les principes fondamentaux des matières étudiées.

Objectifs pédagogiques



À l'issue de la formation, l'auditeur saura :

- S'approprier les dernières actualités en matière de droit patrimonial de la famille (modifications législatives, arrêts, réponses ministérielles)
- Faire des liens entre les actualités évoquées et les notions fondamentales en droit patrimonial de la famille
- Mettre en relief les actualités abordées pour les utiliser au quotidien (conseils et rédaction de dossiers)

Programme de la formation



I. Actualités en régimes matrimoniaux et patrimoniaux

- A. Régimes matrimoniaux
- B. PACS, concubinage et indivision

II. Actualités en libéralités et successions

- A. Libéralités
- B. Successions

Pour qui ?

Personnes concernées par la formation :

Notaire, Collaborateur rédacteur.

Pré-requis :

Avoir les acquis fondamentaux des matières abordées.

Les points forts de la formation

- Veille juridique exhaustive en droit patrimonial de la famille
- Étude de cas en rapport avec les actualités étudiées
- Conseils rédactionnels

Les moyens pédagogiques

- Support pédagogique
- PowerPoint
- Paperboard

Évaluation des acquis

Tout au long de la formation, des évaluations formatives sont mises en œuvre afin de :

- suivre la progression de l'apprenant ;
- renforcer les apprentissages par le biais de retours réguliers ;
- ajuster les modalités pédagogiques si nécessaire (remédiation, approfondissement, etc.).

À l'issue de la formation, une évaluation sommative est réalisée afin de valider les acquis par rapport aux objectifs visés. Elle permet de :

- mesurer objectivement le niveau de maîtrise atteint ;
- attester des compétences acquises à travers un livrable, une certification, une grille de positionnement ou un test final.

Pourquoi choisir cette formation

- 35 participants formés en 2024
- 348 questions écrites sur 2024
- 1907 questions orales en 2024

Nos intervenants

Juriste consultant au CRIDON OUEST

Maîtrise de Droit privé
DESS Droit de l'agro-alimentaire

Domaines d'intervention :

- Droit des personnes
- Droit des incapacités
- Droit de la filiation
- Droit des successions



Juriste consultant au CRIDON OUEST

Diplôme Supérieur du Notariat
Docteur en droit privé

Domaines d'intervention :

- Droit des régimes matrimoniaux
- Droit du divorce
- Droit des libéralités
- Droit du partage
- Droit des successions

